CR CAP OPA du 11 juin 2019 à l'Arche de la Défense.

Étaient présents

Pour l'Administration:

Mme PAYAN Dominique – Sous-directrice des personnels administratifs et maritimes SG/DRH/G/PAM

Mme Eloïse BASTARD – Cheffe de bureau des personnel smaritimes, des personnels d'exploitation et des corps interministériels SG/DRH/G/PAM3

Mme Stéphanie BAILLY - Chargée de mission « Grands ports maritimes » DGITM/DST/PTF1

M. Éric VACHET – Chef du bureau des ports DGITM/DST/PTF1

Mme Florence VIX- Instructrice / Gestionnaire SG/DRH/PAM 32

M. Théo-Peckeu FARNOUX – Chargé de mission

Pour FO:

M. Jean-Emmanuel ONORATO

M. François CANTIN

M. Tony GUINOT

M. Xavier VASSE

M. Yan POULMARCH

Et enfin vos représentants CGT:

M. Sylvain BAUDOUIN M. Daniel LEMESLE

En préalable, les représentants CGT ont fait la déclaration suivante :

L'arrêté du 28 février fixant le nombre de places offertes au concours et du recrutement des officiers de port adjoint précise que les 2 tiers des places sont offertes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. 2 tiers, c'est énorme!!

On voudrait saborder le corps des officiers de port adjoint que l'on ne ferait pas mieux. Ainsi serait tari ce qui fait la force de notre corps, le personnel ayant navigué doué d'une solide culture maritime et ayant préparé le concours pendant des longs mois afin d'acquérir le savoir manquant pour accomplir les différentes tâches de notre métier.

Que devons-nous entendre par « bénéficiaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre », à qui devons-nous s'attendre ?

L'article L5331-12 précise « En cas de péril grave et imminent et lorsque leurs ordres n'ont pas été exécutés, les officiers de port et les officiers de port adjoints peuvent monter à bord d'un navire, bateau ou autre engin flottant pour prendre ou ordonner les mesures strictement nécessaires pour faire cesser ce péril. »

Comment du personnel n'ayant pas de culture maritime dans son cursus peut-il prendre ou ordonner des mesures strictement nécessaires ?

Et enfin, est-ce que les commandants/directeurs des ports qui recevront ces personnes seront vigilants sur les services rendus/niveau de connaissance minimum (ces personnes se seront-elles données la peine d'ouvrir le code des transports, le RPM...?)

L'Administration a tenu à être rassurante sur l'aptitude tant physique que psychique, ainsi que la formation des personnes concernées. Reste que nous désapprouvons fortement le pourcentage de place appliqué. Nous avons posé la question pour connaître le taux retenu pour les autres corps de l'administration. Nous n'avons pas eu de réponse, soit qu'ils ne savaient pas, soit qu'ils ne voulaient pas le dire. Ceci dit, nous avons appris par la suite avec satisfaction que seront pris pour le recrutement les 5 candidats de la liste principale et les 4 candidats de la liste complémentaire, ce qui porte à 9 candidats concours pour le recrutement de cette année.

Lecture de l'ordre du jour.

♦ Approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire compétent à l'égard du corps des officiers de port adjoints.

L'administration doit fournir les textes relatifs au remplacement des membres représentant le Personnel en cas de démission d'un des membres.

♦ Sont nommés pour siéger à la commission de réforme Mrs François CANTIN et Daniel LEMESLE

♦ Mutations :

| - | HELLOT Pierre-Jean | de Calais | vers GPM Rouen |
|---|--------------------|------------------|---|
| - | SANTAROSSA Franck | de Caen | vers Caen (changement de poste interne) |
| - | BRAIVE Tual | de Bastia | vers Caen |
| - | GEST Maxime | de Calais | vers Roscoff |
| - | COMBRIAT Stéphane | d'Ajaccio | vers Les Sables d'Olonnes (Cdt de port) |
| - | SUDRE Arnaud | de GPM du Havre | vers GPM Bordeaux |
| - | DEVOILLE Romuald | de Porto Vecchio | vers GPM Marseille |

♦ En attente suivant évolution (choix des lauréats concours OP)

- LACAZE Christophe de Port-La-Nouvelle vers GPM de la Réunion

- JACQUEL Oriane du Tréport vers Bayonne ou Port-La-Nouvelle

♦ Titularisations:

Laurent FRANCOIS dit SORTON (CALAIS) Yohann NOWAK (MAYOTTE)

♦ Postes offertes au concours OPA les places suivantes (prévision transmise par l'administration, pas gravée dans le marbre, peut éventuellement subir des changements) :

GPM de Dunkerque

GPM de Le Havre

GPM de Rouen

Caen

GPM de La Rochelle

Sète

Toulon

Bastia

Ajaccio